

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 64 juillet 2024

Édité par la Mairie - Tél : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h-12 h et 15 h-17 h - mercredi 9 h-12 h

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Instagram : [communearcetsenans](#) - Facebook : [Commune d'Arc-et-Senans](#)

Le mot du Maire

Nous venons de vivre une période printanière très compliquée compte tenu de la météo : pluie, soleil, qui favorise la pousse de l'herbe, des haies etc...

Cette entrée en matière pour vous demander, dans la mesure de vos possibilités, de participer avec la Commune à l'entretien des abords de votre propriété. En effet les employés fauchent, tondent, ils n'ont pas le temps de finir une première tonte que la deuxième arrive ! Ma demande concerne d'une part, les talus au droit de votre propriété et d'autre part, les allées du cimetière qui voient pousser ce que l'on appelle « la prêle », qui serait à arracher autour de votre concession. Bien sûr il n'y a pas d'obligation, c'est au bon vouloir de chacun. Par contre, la taille des haies qui débordent sur les trottoirs ou la chaussée est obligatoire. Je vous remercie par avance pour votre compréhension et votre éventuelle aimable collaboration.

Une autre mise en garde : il s'agit de ne pas laisser s'installer le moustique tigre. Pour ce faire, vous trouverez les recommandations nécessaires dans ce bulletin. De plus, une réunion publique d'explications aura lieu à la salle polyvalente le **09 juillet à 20h30**.

J'ai régulièrement des plaintes concernant les chiens errant rue des Topes et Roche sur Loue. J'ai fait un signalement de maltraitance à la SPA, ainsi qu'une alerte à la gendarmerie : « la législation dit que tout chien éloigné de plus de 100 m de la personne qui en est responsable et qui n'est plus sous la surveillance effective de celle-ci, ou qui se trouve hors de portée de voix permettant son rappel, est considéré en divagation ».

Un programme LEADER est ouvert à la Communauté de Communes Loue Lison. Ce programme permet de solliciter des subventions pour : l'amélioration du commerce de proximité, l'offre touristique, la transition écologique. Vous pouvez appeler la CCLL au N° 0381864728. A noter que les dossiers complets de candidatures sont à déposer avant l'échéance du 15 août.

L'entreprise actuelle distribuant le bulletin cessera son activité en août prochain, du fait de la baisse considérable du volume de publicité à distribuer. Une possibilité de distribution a été évoquée, consistant à la souscription d'un abonnement avec apposition d'une étiquette « oui pub », mais cela reste à préciser. Compte tenu des différentes possibilités de distribution, nous réfléchissons donc à un nouveau mode qui réponde à nos exigences de délai et de coût.

Certains d'entre vous ont pu lire dans le journal que la Commune s'est rendue propriétaire des Ets Talbois au Deffois. Nous avons pris le parti d'acquérir cette parcelle car dans le futur PLU elle jouxte les Ets Leblanc d'un côté et la nouvelle zone d'activité, de l'autre. Cela dit, c'est toujours la Communauté de Communes qui a la compétence de l'aménagement des zones d'activités. En conséquence, affaire à suivre dès cet automne.

Bonnes vacances, et cordialement à toutes et à tous.

Jacques Maurice
Maire d'Arc et Senans

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- ▶ **Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition suivants à appliquer pour l'année 2024, identiques à ceux de 2023 :**

Taxe foncière bâtie :	30,64 %
Taxe foncière non bâtie :	44,36 %
Taxe d'habitation :	18,63 %
- ▶ **Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, accepte la création d'un nouveau budget à compter du 1^{er} janvier 2024 « Zone du Puits – Grande Rue »,** pour permettre la création d'un espace des services à proximité des commerces du Centre Bourg. Cette zone sera réalisée en deux tranches : une tranche de commerces et d'habitations sur environ 2 800 m², réalisable immédiatement et une 2^{ème} tranche de création d'habitations sous différentes formes : individuelles ou collectives, en propriété ou en location, sur une surface de 4 760 m². Cette dernière tranche étant réalisable dès que le PLU sera approuvé. Ces deux tranches feront l'objet d'un permis d'aménager global.
- ▶ **Accord pour location** du F4 devenu vacant situé 28 A Grande Rue à compter du 15 avril 2024, pour un loyer mensuel de 488,93 €, plus 90 € de provision sur charges.
- ▶ **Accord pour location** du F1 bis devenu vacant situé 28 C Grande Rue à compter du 1^{er} avril 2024, pour un loyer mensuel de 337,10 €, plus 50 € de provision sur charges.
- ▶ **Approbation de la proposition du Maire de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à un architecte** pour la construction de nouveaux vestiaires pour le terrain de sport. Le choix s'est porté sur la candidature de Mme Anaïs ISABEY.
- ▶ **Approbation de la proposition du Maire d'acquérir les locaux ex TALBOIS** proposés à la vente, situés rue du Canton d'Aval, jouxtant notre nouvelle zone artisanale. Ces locaux sont une opportunité pour la commune sachant que la zone est viabilisée et qu'elle peut immédiatement être équipée à la demande sous forme de lots. Les références cadastrales sont : section A, parcelle 902 de 104,38 a et parcelle 903 de 41,61 a, soit un total de 145,99 a. Le prix de vente est évalué par l'Etablissement Public Foncier (EPF) à 305 000 €.
- ▶ **La Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.** Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service Départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau), dans les conditions suivantes : 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif et 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau. Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €. Après délibération, le Conseil municipal décide de solliciter pour 2024, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'assainissement collectif et/ou de la ressource en eau potable, décide d'inscrire au budget 2024 une enveloppe correspondant au montant de cette prestation et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- ▶ **Le Conseil municipal approuve la proposition du Maire** qui rappelle que suite à sa décision antérieure de procéder à un forage, il convient d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre pour toutes les missions d'études, de direction et d'assistance pour ces travaux. Cette mission est confiée au Cabinet ANDRE de Pontarlier, pour un montant HT de 10 800 €, soit 12 960 € TTC.
- ▶ **Par délibération du 8 octobre 2010, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU),** sur le territoire communal. Dans le cadre de la procédure d'élaboration de ce Plan, un débat a lieu sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), rappelant notamment en détail les 11 orientations du contexte législatif de la loi Climat et Résilience. Après délibération, le Conseil municipal décide que le PADD sera applicable aux futurs documents d'urbanisme de la Commune et confirme l'ensemble des orientations du PADD ainsi débattu en Conseil.



L'espace culturel et d'animation

7 juillet : marché « Terroir et Savoir-Faire » Parc de la mairie, de 10 h à 18 h.

14 juillet : feux d'artifice, derrière la Saline.

11-13 juillet, 18-20 juillet, 25-27 juillet et 1-3, 8-10 août : Nuits de la Saline royale.

14-17 août et 22-24 août : Lux Salina à la Saline royale.

27 août à 20 h : concert de l'Orchestre français des jeunes à la Saline royale.

6 septembre : don de sang, salle des fêtes à partir de 16 h et jusqu'à 19 h 30.

Nos citoyens

Nouveaux Habitants

- Mme Jocelyne LOUIS
- M. et Mme Rémi et Mélanie JEANNIN
- M. et Mme Philippe et Martine MALFROY

Naissances

- Alessio CUSSEYle 23 mars 2024
- Chloé MARAUXle 10 avril 2024

Décès

- Maryse PAGET le 15 mars 2024
- Pierre-Charles TURQUOISle 5 avril 2024
- Claude INÄBNIT née MAZZOLINIle 8 mai 2024
- Eliane MARÉCHAL née CLÉMENCEle 8 mai 2024
- Paul PIQUEREZle 28 mai 2024
- Elisabeth MAHÉle 12 juin 2024

Nous avons également appris les décès de : Ginette GONZALES, née BILLEREY le 3 mai 2024, Marie MAZZOLINI le 13 avril 2024, Alice BERÇOT, née LAVAIRE le 12 juin 2024, Gaston LACROIX le 16 juin 2024 et Jean-Paul KRUMMENACHER le 17 juin 2024.

Informations

A compter du 1er juillet, le bureau de Poste sera ouvert du mardi au samedi inclus, de 9 h à 12 h, mais fermé le lundi.

Suivre les infos de la commune : utilisez l'appli gratuite IntraMuros et suivez la page Facebook de la mairie
Vous cherchez un artisan pour vos travaux, un professionnel de santé pour un rdv médical ... ? N'hésitez pas à télécharger sur votre téléphone portable l'application IntraMuros qui répertorie tous les services présents sur la commune (associations, commerces, scolarité, événements ...) et les informations de la Communauté de Communes. L'agenda vous permettra de voir les événements prévus sur la commune et sur les communes alentour. L'appli est téléchargeable gratuitement sur App store ou Google Play. La commune d'Arc et Senans a également sa page Facebook. Si vous avez des événements à annoncer, n'hésitez pas à les communiquer à la mairie pour qu'elle les diffuse sur ses réseaux ...

Un nouvel outil pour diagnostiquer son logement

Le Pôle Rénovation Conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est équipé d'un nouvel outil : la mallette énergie, qui permet de faire soi-même le diagnostic énergétique de son habitation.

Cette mallette est prêtée gratuitement et est utile pour mieux consommer !

Composée de nombreux outils, elle permet de mesurer ses consommations. Elle dispose de :

- Un thermomètre pour les réfrigérateurs et les congélateurs ;
- Un thermo hygromètre pour mesurer l'humidité de l'air intérieur ;
- Un thermomètre pour mesurer la température ambiante d'une pièce ;
- Un mesureur de CO₂ pour connaître la concentration de CO₂ ;
- Une caméra thermique pour recenser les déperditions énergétiques ;
- Un wattmètre pour mesurer la consommation électrique des appareils ;
- Un dosimètre radon pour détecter les traces de radon.

Réservations, explications des outils et modalités du prêt de la mallette auprès du Pôle Rénovation Conseil Loue Lison au 06 02 01 15 47 / polerenovation@cclouelison.fr

Appel à bénévoles pour la restauration d'une mare en Forêt de Chaux, le samedi 14 septembre 2024. Prévoir une tenue adaptée aux conditions météo. Le matériel nécessaire sera fourni par la structure animatrice, DOLE ENVIRONNEMENT. Infos et inscriptions : 03 70 58 40 10 ou environnement@grand-dole.fr

Dimanche 7 juillet la Commune organise son marché « Terroir et Savoir-Faire » de 10 h à 18 h dans le Parc de la mairie. Plus de 50 exposants, y compris des artistes. Restauration sur place.

Ce même jour, Portes ouvertes chez les Pompiers.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LE BÂTIMENT DU DIRECTEUR DE LA SALINE

Pour la conception du bâtiment du directeur, l'architecte Claude Nicolas Ledoux s'est inspiré de la Villa Rotonda d'Andréa Palladio. Cette demeure située dans la proche banlieue de Vicence en Vénétie/Italie est, comme la Saline, inscrite depuis 1994 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Non loin d'Arc et Senans, au début du XIX^e siècle, la Villa Rotonda a également inspiré au maître de forges et esthète français JÉ Jobez (1775-1828) la construction, par l'architecte Champonnois, de l'aîné de la « villa palladienne », ou château de Syam.

Palladio est un architecte de la Renaissance italienne. Un souci permanent de la proportion et de la symétrie telle qu'elle se trouve dans la nature, est explicite dans l'ouvrage de Palladio. Celui-ci a grand soin d'appliquer les règles de proportion préconisées par les Anciens à la composition architecturale et notamment, les règles des proportions musicales énoncées par Pythagore. Palladio écrit dans un mémoire de 1567 :

« Les proportions des voix sont harmonie pour les oreilles ; celles des mesures sont harmonie pour les yeux ».

Son style, s'inspirant d'éléments de l'architecture antique, comprend souvent des façades à frontons.

La pensée architecturale de Palladio a eu un grand succès en Grande-Bretagne où l'architecte Inigo Jones se fait un ardent promoteur de cette pensée. C'est par la Grande-Bretagne, à la veille de la Révolution française, que l'art de Palladio revient en France ; en effet, l'architecte Claude Nicolas Ledoux y découvre le Palladianisme - art inspiré de Palladio - et l'introduit en France.

Bernard JOBIN, sculpteur d'œuvres monumentales d'inspiration antique et auteur d'une thèse sur la Saline, en 1966, nous parle du bâtiment du Directeur :

« Ayant fait une thèse sur l'aspect sculptural de la Saline, en ce qui concerne le bâtiment du Directeur, j'étais très attaché à ces colonnes baguées. Pourquoi sont-elles baguées ? Tout simplement parce que, dans la course méthodique du soleil, les variations de forme et de lumière se font au niveau bien sûr, des colonnes, mais aussi au niveau du sol qui reflète des dessins différents. C'est-à-dire que c'est un spectacle permanent de changement de formes à travers ces colonnes baguées, c'est un aspect important du bâtiment du Directeur ».

Imaginons ce que ressent CN Ledoux en 1779 lorsque - enfin ! - sa Saline est bâtie et qu'il passe, lui aussi, par la grotte d'entrée. Après l'obscurité, la lumière. Ledoux, comme Rousseau ou Diderot, est un adepte des lumières de l'esprit.



Villa Rotonda



Un bel exemple de palladianisme :
Saline Royale d'Arc et Senans de Claude Nicolas Ledoux